

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2007

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
(Deuxième lecture) - (n° 3567)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 43

présenté par
M. Houillon-----
ARTICLE 22

Dans la première phrase de l'alinéa 3 de cet article, après les mots :

« du maire »,

insérer les mots :

« ou, à Paris, du commissaire de police ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.